



DEMANDE D’AFFILIATION
des petits armateurs de bateaux
dont la jauge brute ne dépasse pas 5 tonnes

Nom de l’employeur : Prénom :
Nationalité : Date et lieu de Naissance :
Carte d’identité nationale N° délivrée le
Adresse personnelle :
Cité : Imm n° Appt n°
Gouvernorat : Délégation :
Localité : Code postal
Téléphone : Fax :
Qualité de l’exploitant (propriétaire ou locataire) :
Port d’attache :
Nombre de travailleurs :
Date de recrutement du premier travailleur :

Je soussigné

certifie que les déclarations ci-dessus sont sincères et exactes, et **demande mon affiliation** à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale **conformément aux dispositions de la loi n° 2002-32 du 12 mars 2002**.

Fait à le

Signature de l’Employeur

Pièces à fournir

- Copie de la carte d’identité nationale de l’employeur.
- Copie certifiée conforme de l’attestation déterminant la jauge du bateau délivrée par les autorités maritimes du port d’attache ou par le service régional ou local de la Marine Marchande.

Important

Les armateurs sont tenus de :

- déposer la demande d’affiliation accompagnée des pièces exigées, au bureau régional ou local territorialement compétent dans le mois qui suit le recrutement du premier salarié.
- déposer un formulaire de liste nominative du personnel dans le mois qui suit l’affiliation.
- faire immatriculer chaque salarié à la Caisse Nationale dans le mois qui suit son recrutement.
- mentionner le numéro d’affiliation dans toute correspondance ou contact avec la Caisse Nationale.
- déposer une déclaration nominative de salaires chaque trimestre et payer les cotisations correspondantes au bureau régional ou local territorialement compétent dans le premier mois qui suit le trimestre ou mensuellement ou à l’avance.

